

Médecine préventive - Firmes pharmaceutiques

Doc	a048016
Date de publication	24/03/1990
Origine	NR
	Industrie pharmaceutique
Thèmes	Médecine préventive

Médecine préventive-Firmes pharmaceutiques

Une firme pharmaceutique se propose de lancer une campagne de prévention du glaucome et demande aux Conseils provinciaux de l'Ordre s'ils ont quelque objection à formuler contre ce projet.

Le Conseil avait entamé la discussion de ce projet lors de sa réunion de février (voir ci dessus p.21) et avait décidé d'attendre les avis des Conseils provinciaux consultés par la firme.

Cette proposition est examinée par le Conseil dans un contexte plus général de prévention médicale. La prévention du glaucome n'est qu'un exemple de campagne de prévention proposée par des firmes pharmaceutiques. Le projet de réponse proposé est retravaillé et le Conseil émet l'avis ci-dessous, envoyé à la firme pharmaceutique intéressée, à l'Union Belge des Médecins Spécialistes en Biologie Médicale et aux présidents des Conseils provinciaux de l'Ordre:

Le Conseil national a en ses séances des 17 février et 24 mars 1990 pris connaissance d'une circulaire de la firme... adressée aux différents conseils provinciaux.

Cette lettre concerne une initiative relative à la prévention du glaucome.

Bien que le Conseil national de l'Ordre des médecins soit ouvert à toute initiative en matière de prévention médicale, il est d'avis que des examens préventifs à grande échelle ne peuvent être effectués qu'à la suite d'une initiative commune d'associations scientifiques de médecins généralistes d'une part et de médecins spécialistes d'autre part.

Ces associations scientifiques doivent se porter garantes du bien-fondé d'une telle recherche. Il leur appartient de vérifier si toutes les modalités de ces examens sont conformes aux principes de la déontologie et de demander l'avis du Conseil national de l'Ordre des médecins s'il échet.